

Questionnaire CDRNM pour le 15 juillet 2013

A Composition de la CDRNM

Comme indiqué dans l'arrêté ci-joint, la CDRNM se compose actuellement de trois collèges réunissant chacun douze membres.

1- Pour chacun des collèges et sachant qu'ils doivent comporter le même nombre de directions, jugez-vous le nombre de celles-ci ?

- adapté insuffisant trop important

3- Quels autres acteurs ayant des compétences pour la définition de la stratégie départementale de gestion des risques naturels pensez-vous utile de convier ?

Vous proposez trois entités en les priorisant :

en qualité de membre permanent de la commission	ponctuellement selon les thématiques étudiées
1-	1-
2-	2-
3-	3-

B Périodicité des réunions de la CDRNM

Depuis février 2011, la CDRNM s'est réunie quatre fois à raison de deux réunions annuelles :

1- Le rythme de deux réunions par an vous semble-t-il ?

- adapté insuffisant trop important

2- La mise en oeuvre en fin d'année d'une réunion de programmation des travaux de la CDRNM pour l'année suivante vous semble ?

- indispensable inutile

C Les travaux de la CDRNM

1- Classez par priorité (de 1 à 5 par ordre croissant) les missions proposées :

Missions	Priorité
la diffusion d'information réglementaire	
la présentation de l'actualité sur les projets pilotés soit par l'État soit par les collectivités	
un lieu de réflexion pour définir les outils à mettre en oeuvre sur le territoire en vue de l'acculturation des acteurs concernés par les risques	
l'examen d'un projet ou d'une démarche initiée telle qu'un PAPI	
Un lieu de réflexion sur la stratégie à conduire sur les quatre piliers de la gestion du risque (l'information - la prévention - la protection - la gestion de crise) pour réduire la vulnérabilité des territoires exposés	

2- Quels moyens de partage d'expériences et d'information vous semble-t-il pertinent de créer ?

MERCI POUR VOTRE CONTRIBUTION